

Couvre-feu : pas de tolérance pour les embouteillages

La porte-parole du ministère de l'Intérieur, Camille Chaize a clarifié les règles au micro d'Europe 1.

Par **Le Figaro**

Publié hier à 18:19,

Mis à jour hier à 18:33



Image d'illustration. [tangofox / stock.adobe.com](https://www.tangofox.com)

Les vacances de février ont commencé, et les Français prennent leur voiture pour rejoindre leurs destinations de villégiature. Seulement, embouteillage ou non, les vacanciers ne doivent pas se retrouver dehors au-delà du couvre-feu, fixé à 18 heures.

Invitée d'Europe 1, la porte-parole du ministère de l'Intérieur, Camille Chaize a été claire. *«Il n'y a pas de tolérance particulière»*, a-t-elle expliqué. *«Tout le monde connaît bien maintenant les dispositifs. (...) L'important, c'est d'arriver à 18 heures sur son lieu, que*

ce soit un lieu de villégiature ou sur son lieu de résidence», a-t-elle indiqué. «Donc, il faut s'organiser un petit peu différemment, prendre ses précautions, notamment si on a de la route à faire.»

Les embouteillages ne sauront être invoqués comme excuse par les vacanciers retardataires . *«Une fois de plus, il n'y a pas de tolérance particulière, mais selon les prévisions de Bison Futé, tout est au vert normalement pour cette journée», a répondu la porte-parole. «Mais il faut effectivement regarder la route avant de commencer son trajet pour arriver à 18 heures sur place.»*

À l'approche du couvre-feu, les embouteillages s'allongeaient aux abords des grandes villes et notamment de Paris. 239 kilomètres y étaient enregistrés à 17 heures.

239 kilomètres étaient enregistrés à 17 heures. *Sytadin.fr*